

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 007-200039808-20240409-2024_04_017-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 09 Avril 2024
Convocation du 02 avril 2024

N° 2024_04_017

Objet : Finances – Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Mobilités

Le 09 avril 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC salle du Conseil communautaire sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI,

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux finances rappelle que le budget annexe Mobilités est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie. Afin de procéder aux paiements des factures de début d'année, il y a nécessité à procéder à une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Mobilités pour l'année 2024. Cette avance de trésorerie sera remboursée avant le 31 décembre 2024.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le versement d'une avance de trésorerie par le budget principal au budget annexe Mobilités de 80 000 €.

Le Président

Luc PICHON



La secrétaire de séance

Monique MULARONI